



Japonaise en france, cvomment s'etablir en couple..

Par **cgiano**, le **11/03/2008** à **19:27**

Bonjour

voici mon probleme

5 ans expatrié au Japon je suis revenu en france

j'ai rencontré une japonaise

elle veut venir vivre avec moi en france

nous avons la cinquantaine

je suis salarié, bientôt divorcé je pourrai faire un Pacs si besoin.

elle ne travaillera pas, ou bien juste petite activité culturelle sur le sujet du Japon.

merci de me renseigner...parcours du combattant, possible, impossible...?

merci

(c'est pas un mariage blanc mais une vraie et véritable histoire d'amour...)

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008** à **15:36**

Bonjour,

il apparaît peu probable qu'un visa long séjour puisse être délivré à votre amie sans motivation suffisante (marié, travail, étude...)

Elle peut plus facilement bénéficier d'un visa court séjour (3 mois maximum) en attendant le jugement du divorce. Un mariage faciliterait grandement l'obtention d'un visa.

Le PACS ne permet d'obtenir une carte de séjour temporaire vie privée et familiale qu'à condition de justifier d'au minimum 1 an de vie commune. Or sans visa long séjour il apparaît difficile en France de pouvoir réaliser cette condition.

Restant à votre disposition.